

adouci les mœurs. Il ne faut pas, dès lors, s'étonner de voir que, au XVII^e siècle, d'après les documents contemporains, le « menu peuple » seul était ouvertement hostile, et encore les violents n'étaient-ils qu'en petit nombre (2).

Ce qui confirme cette assertion, c'est qu'on observe à Lyon, pendant la période dont nous parlons, une immigration lente et continue des Réformés, pour la plupart étrangers. Ce mouvement a dû être déterminé par les dispositions relativement favorables de la population lyonnaise, et par l'état exceptionnel de liberté dans lequel le travail et le commerce, dans l'ensemble, se trouvaient à Lyon. Nous disons les dispositions relativement favorables de la population, c'est qu'en effet, dans la plus grande partie de notre pays, une haine vigoureuse animait les deux partis et que cette inimitié, ouverte ou cachée, était grosse de dangers pour les Réformés. L'immigration signalée plus haut donna naissance à Lyon à de nouvelles colonies étrangères, favorisées par quelques privilèges, colonies assez étroites d'ailleurs, mais l'art, l'industrie et le commerce n'ont ni changé de caractère ni acquis plus d'importance.

Dans la seconde moitié du quinzième siècle et pendant tout le seizième siècle, les Italiens avaient pris une large part dans la conduite des affaires de change, de banque et de commerce. D'autres étrangers, moins nombreux, moins bien organisés, disposant de moindres capitaux et qui

(2) C'est du moins ce qui résulte de l'étude des pièces nombreuses relatives aux Réformés qu'on trouve dans les Archives de Lyon. Dans plusieurs d'entre elles sont consignées, il est vrai, des plaintes à raison de menaces, d'injures, de coups ou de dénis de justice : ces plaintes sont en petit nombre. Nous ne tenons pas compte, naturellement, des décisions ou des mesures émanant de l'autorité ecclésiastique catholique.

